

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET : Versement 2025 du Budget GENERAL au budget annexe GENDARMERIE**

Séance du 26 novembre 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt novembre deux mille vingt-cinq.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 20**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLION Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 5**

BOYER Corinne pouvoir à GERBAULET Geneviève  
CHAPUIS Gérard pouvoir à ROSIER Nicole  
LIEVIN Karine pouvoir à DRHOUIN Jacques  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à EMIN Philippe,  
MARTINE Christine pouvoir à LEMOINE Gilbert

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 4**

BROCHET Olivier, FORAY Gaëlle, GUILLERMET Maria, ZANI Sonia

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 20 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 25 votants.**

**Vu** la délibération n°2025-03-11 du 26 mars 2025 adoptant et votant le budget primitif 2025 du budget GENERAL,

**Vu** la délibération n°2025-03-16 du 26 mars 2025 adoptant et votant le budget primitif 2024 du budget annexe GENDARMERIE,

**Vu** la délibération n°2025-07-10 du 29 juillet 2025 actant la décision modificative n°1/2025 du budget GENERAL,

**Vu** la délibération n°2025-07-12 du 29 juillet 2025 actant la décision modificative n°1/2025 du budget annexe GENDARMERIE,

**Vu** la délibération n°2025-09-03 du 29 octobre 2025 actant la décision modificative n°2/2025 du budget GENERAL,

**Vu** la délibération n°2025-09-05 du 29 octobre 2025 actant la décision modificative n°2/2025 du budget annexe GENDARMERIE,

Lors du vote des budgets primitifs 2025 et des décisions modificatives du budget GENERAL et du budget annexe GENDARMERIE, il a été prévu des versements du Budget GENERAL au budget annexe GENDARMERIE, comme suit :

- En fonctionnement :
  - o un versement de 24 000 €,
- En investissement :
  - o un versement de 100 750 € correspondant au solde de l'apport de la commune en fond propre initialement prévu pour la Construction de la gendarmerie,
  - o un versement de 16 799 € correspondant à la différence de la TVA à rembourser et au FCTVA à encaisser et qui est liée à la livraison à soi-même (LASM), moins le montant des amortissements.

D'après le CFU provisoire en date du 28/10/2025 du budget annexe GENDARMERIE et même si d'autres dépenses sont susceptibles d'être réglées avant la fin d'année, il n'y a pas lieu de réaliser le versement prévu en fonctionnement du Budget GENERAL au budget annexe GENDARMERIE.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de comptabiliser le versement 2025 du Budget GENERAL au budget annexe GENDARMERIE d'un montant de 117 549 € en investissement, en réalisant les écritures suivantes :

- Au budget GENERAL :
  - o un mandat en investissement de 117 549 €, au compte 20415332 – Subvention versée par la commune au budget annexe.
- Au budget annexe GENDARMERIE :
  - o un titre en investissement de 117 549 €, au compte 13241 – Subvention commune.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés**

- **ACCEPTE** le versement 2025 du Budget GENERAL au budget annexe GENDARMERIE d'un montant de 117 549 € en investissement, selon le détail exposé ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

